

**NOTE DE PRÉSENTATION NON TECHNIQUE**

14 pages

**Maître d'Ouvrage**



26 avenue Christian Doppler  
77 700 BAILLY-ROMAINVILLIERS

**DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION  
ENVIRONNEMENTALE AU TITRE DES INSTALLATIONS  
CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**ICPE**

**CONSTRUCTION D'UN CRÉMATORIUM ANIMALIER À**

**SAINT-LAURENT-DE-MURE (69)**

**P.J.N°7-NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE DU  
PROJET**



**eSka conseil**

3, rue max Holste - 51 100 REIMS

Mail : [accueil@eska-conseil.fr](mailto:accueil@eska-conseil.fr) – Téléphone : 09 72 68 10 18

Siège Social : 130 rue des capucins - 51 100 REIMS - SAS au capital de 10 000 €

RCS Reims 838 789 485 – Code APE 7122Z - Siret N° 838 789 485 000 11

Le présent document constitue une synthèse de la description du projet du dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. (ICPE). Les informations détaillées sont contenues dans le dossier principal.

## SOMMAIRE

LISTE DES CARTES, TABLEAUX ET FIGURES .....	3
1.1 IDENTITE DU DEMANDEUR .....	4
1.2 DESCRIPTION DU PROJET .....	5
1.2.1 <i>Présentation et justification du projet</i> .....	5
1.2.2 <i>Parcelle actuelle</i> .....	6
1.2.3 <i>Aménagements envisagés</i> .....	10
1.2.3.1 Bâtiments .....	10
1.2.3.2 Appareils de crémation .....	10
1.2.3.3 Dispositifs de traitement des fumées .....	11
1.2.3.4 Accessibilité .....	11
1.2.3.5 Besoins en crémation .....	13
1.2.3.6 Réglementation applicable .....	13
1.3 COMPATIBILITE DU PROJET .....	13
1.3.1 <i>Compatibilité avec le code l'environnement</i> .....	13
1.3.2 <i>Compatibilité avec les documents d'urbanisme communal</i> .....	13

## LISTE DES CARTES, TABLEAUX ET FIGURES

### CARTES

Carte 1 Plan de situation du crématorium.....	5
Carte 2 Plan de situation des photographies.....	6

### PHOTOGRAPHIES

Photo 1 Vue du site actuel .....	7
Photo 2 Vue du site actuel .....	7
Photo 3 Vue du site actuel .....	7
Photo 4 Vue du site actuel .....	8
Photo 5 Vue du site actuel .....	8
Photo 6 Vue du site actuel .....	9
Photo 7 Vue du site actuel .....	9
Photo 8 Vue du site actuel .....	10
Photo 9 Module de crémation FT40 .....	11

### TABLEAUX

Tableau 1 Surfaces du projet .....	10
------------------------------------	----

### FIGURES

Figure 2 Plan de masse du projet.....	12
Figure 3 Extrait OAP du PLU .....	14

## 1.1 IDENTITE DU DEMANDEUR

### PÉTITIONNAIRE :

SELESTE (ex-SIAF)

### SIRET :

418 580 015 00042

### FORME JURIDIQUE :

SAS

### ADRESSE :

26 avenue Christian Doppler  
77 700 BAILLY-ROMAINVILLIERS

### TÉL./FAX./COURRIEL :

Tél. : 06 51 69 54 61

Mail : [j.hanoka@seleste.fr](mailto:j.hanoka@seleste.fr)

### RESPONSABLE DU DOSSIER :

Julien HANOCA

La présente étude a été réalisée par le Bureau d'Études :



3 rue Max Holste

51100 REIMS

Tel : 09 72 68 10 18

Mail : [accueil@eska-conseil.fr](mailto:accueil@eska-conseil.fr)

## 1.2 DESCRIPTION DU PROJET

### 1.2.1 Présentation et justification du projet

Le projet consiste en la construction et l'exploitation d'un crématorium animalier sur la commune de Saint-Laurent-de-Mure, situé à 15km au sud-est de Lyon. Il est positionné au nord de la commune et il est frontalière avec la commune de Colombier-Saugieu et le département de l'Isère.

La zone de projet se situe dans Il est situé au sein d'une zone d'activités économiques et de logistique.



Carte 1 Plan de situation du crématorium

Le futur crématorium sera construit à proximité des autres entreprises : plusieurs projets devraient voir le jour sur les parcelles voisines. Actuellement, il s'agit de :

- La société D3M – CLARK (Réparation et vente matériel de manutention) sur une parcelle au sud-ouest.
- Un entrepôt logistique de la POSTE sur la parcelle à l'ouest.

De plus, une grande plateforme logistique (EM2C) devrait s'implanter à l'est du projet.

Une voie d'accès a été créée jusqu'à la parcelle.



### 1.2.2 Parcelle actuelle

Le site est une ancienne parcelle agricole.



Carte 2 Plan de situation des photographies



Photo 1 Vue du site actuel



Photo 2 Vue du site actuel



Photo 3 Vue du site actuel





Photo 4 Vue du site actuel



Photo 5 Vue du site actuel





Photo 6 Vue du site actuel



Photo 7 Vue du site actuel



Photo 8 Vue du site actuel

### 1.2.3 Aménagements envisagés

#### 1.2.3.1 Bâtiments

Le projet possèdera les caractéristiques suivantes :

Types de surface	Surface
Bâtiment	1 728 m <sup>2</sup>
Voirie - Parking (enrobé)	1 090 m <sup>2</sup>
Terrasse bois	94 m <sup>2</sup>
Béton balayé	455 m <sup>2</sup>
Parking en Evergreen	462 m <sup>2</sup>
Espaces verts	4 646 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL</b>	<b>8 475 m<sup>2</sup></b>

Tableau 1 Surfaces du projet

#### 1.2.3.2 Appareils de crémation

Le crématorium sera équipé pour cela de 4 fours :

- 3 pour les petits animaux (référence du four : FT 40) de faible capacité

- 1 pour les plus gros animaux (équidés) de grande capacité FT 350.



Photo 9 Module de crémation FT40

Les appareils de crémation seront fournis par le fabricant Facultatieve Technologies, actuel leader européen pour les appareils de crémation. Ils fonctionneront au gaz naturel et seront raccordés au réseau de distribution.

#### 1.2.3.3 Dispositifs de traitement des fumées

Le dispositif de traitement des fumées sera installé l'appareil de crémation FT 350 : un réactif « Factivate » est nécessaire pour le fonctionnement du dispositif. Le réactif est composé de bicarbonate de sodium et de charbon.

Une salle spécifique de stockage du réactif est prévue dans le bâtiment principal. Des fûts spécifiques seront utilisés pour stocker le réactif neuf et usagé. Ce dernier sera envoyé en centre de traitement spécialisé.

#### 1.2.3.4 Accessibilité

L'accès à la zone d'implantation du terrain se fait depuis la sortie n° 5 de l'autoroute A432 puis par l'Avenue du Maréchal Juin. Les aménagements extérieurs prévoient :

- Une voirie en double sens pour les visiteurs comprenant également 38 places de stationnement dont 3 PMR ;
  - Une zone d'accès privée pour la partie technique : stationnement du personnel (7 places dont 1 PMR), véhicules funéraires, etc. ;





Figure 1 Plan de masse du projet

#### 1.2.3.5 Besoins en crémation

Une estimation a été réalisée : le nombre de crémations la première année serait proche des 20 000. À terme, il est prévu de réaliser 40 000 crémations par an dans le crématorium.

#### 1.2.3.6 Réglementation applicable

Les prescriptions applicables à l'installation sont issues du texte suivant :

- Arrêté du 06/06/18 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime d'autorisation au titre de la rubrique n° 2740 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (incinération de cadavres d'animaux).
- Arrêté du 06/06/18 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations de transit, regroupement ou tri de déchets dangereux relevant du régime de la déclaration au titre de la rubrique n° 2718 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

### 1.3 COMPATIBILITE DU PROJET

#### 1.3.1 Compatibilité avec le code l'environnement

Le site SELESTE de Saint-Laurent-de-Mure ne pratiquera aucun prélèvement d'eau dans le milieu naturel, que ce soit dans un cours d'eau ou dans une nappe d'eau souterraine. Le site est alimenté en eau potable depuis le réseau d'eau public.

Les eaux pluviales du site seront collectées puis rejetées dans un bassin de stockage/ infiltration de 120 m<sup>3</sup>.

La surface du projet et de son bassin versant interceptée a une surface totale inférieure à 1 ha.

*Le site et les activités exercées sur le site ne sont donc pas visés par la nomenclature loi sur l'eau.*

#### 1.3.2 Compatibilité avec les documents d'urbanisme communal

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Laurent-de-Mûre, a été approuvé le :

- Approuvé le 11 juillet 2012
- Modification simplifiée n°1 approuvée le 22 mai 2013
- Modification n°2 approuvée le 16 décembre 2015
- Modification n°3 approuvée le 12 juillet 2017
- Révision avec examen conjoint n°1 approuvé le 20 février 2019.
- Modification simplifiée n°4 le 10 juillet 2019

Le site du projet est situé en zone Ulc : il s'agit d'un secteur d'entrée de ville affectés aux activités industrielles.

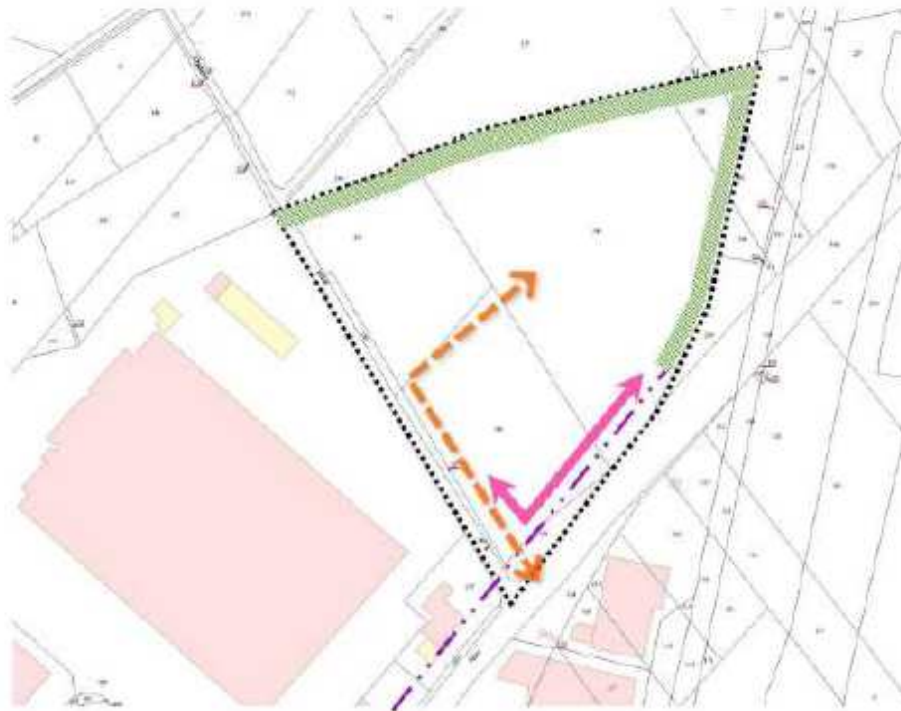


Figure 2 Extrait OAP du PLU

Les constructions devront présenter le long de l'avenue Maréchal Juin des façades type « façade principale ». Il s'agit d'éviter l'installation des pignons ou des espaces de stockage sur la zone la plus visible depuis l'avenue de l'Europe qui est la porte d'entrée de la commune. Des espaces végétalisés formeront des espaces tampons entre la zone et les voies (route départementale et autoroute).

Pour des raisons de sécurité, un seul accès pour cette zone sera autorisé. Il devra donc desservir l'ensemble des terrains et activités de la zone. Pour des raisons de sécurité un « accès pompier » en plus pourra être autorisé, à condition que son utilisation soit strictement limitée aux services de secours.

La desserte par les différents réseaux est réglementée. La voirie et les réseaux ont été créés spécialement pour l'agrandissement de la ZAC :

- Le raccordement sur le réseau d'eau potable est obligatoire pour toute opération qui le requiert. *Le crématorium sera raccordé au réseau.*
- Le raccordement sur le réseau de collecte des eaux usées est obligatoire. *Le crématorium sera raccordé au réseau collectif d'assainissement.*
- Les eaux pluviales du terrain seront collectées et retenues à la parcelle par un *bassin de 115 m<sup>3</sup> sera prévu pour la rétention et l'infiltration des eaux pluviales.*

*Le projet est donc compatible avec les documents d'urbanisme.*